

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de ROCHEFORT

CANTON
de ROYAN

ÉTAT FRANÇAIS

Commune de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du QUATORZE DECEMBRE 1945.

OBJET :
ALLOCATIONS
FAMILIALES.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

65034

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante-cinq le 14 du mois
de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Charles REGAZONI, Maire en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni, Veyssière,
Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet,
Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud,
Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet,
Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivé, Baudet.

Excusés : M. Couzinet, Conge,
Savignac, Thibaudeau, Melle Rikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Pérodeau, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a
acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil Municipal accepte que les allo-
cations familiales continuent à être payées à
Mme HAUTEVILLE, veuve d'un employé communal titu-
laire.

1945
1946
[Signature]

Fait et délibéré à R O Y A N
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents
à la séance.

N'ont pas signé : MM.

vote a eu lieu au
public. Art. 57 de la loi
le (Ar
ril 18

ionner à la suite
qui les a empêché
er (Art. 57 de la loi
pale).

MAIRIE DE ROYAN
Pour extrait conforme :
Le Maire,
[Signature]